

Compte-rendu du CPER MEEF 1^{er} degré du 24 avril 2018

Présents : Mme Lucie Corbin, M. Jean Boyault, M. Pascal Bussonnet, Mme. Nathalie Charvy, Mme ; Laurence Maurel, M. Jean-Marie Vallet ; M. Killian Berrez, M. Clément Lacombe, Mme. Nathalie Pinsard, Mme. Céline Carimantran

Excusés : Mme. Valérie Ducrot, Mme. Isabelle Hertier, Mme. Christiane Salmain-Normand, M. Alain Niermont, Mme. Aurélie Varot, Mme. Françoise de Guilebon, M. Philippe Pierron.

Je remercie Céline Carimantran et Lucie Corbin pour m'avoir transmis leurs notes pour l'élaboration de ce compte rendu.

Déroulé de l'ordre du jour

- Bilan des dernières modifications de la maquette sur différents aspects de sa mise en œuvre et de son déroulement – Propositions d'améliorations :

- la semaine d'accueil des stagiaires M2 ;
- les nouveaux documents (cahier des charges, fiches de visite, etc.) ;
- le suivi des M2 fonctionnaires stagiaires : les premières visites réalisées par les CPC avant la visite de l'équipe de suivi, la réduction du nombre de visites, le calendrier ;
- la non compensation en M1 : bilan des résultats des étudiants du MEEF au premier semestre ; bilan des jurys ;
- Point sur le nombre de démissions M1 et M2.

+ à la demande des représentants des étudiant-e-s, ajout d'un point sur la coordination des « Questions professionnelles ».

Les autres points annoncés à l'ordre du jour sont reportés à un prochain CPER :

- la charge des suivis M1 et M2 par formateur dans les différents sites ;
- le déroulement des formations : mise en place des EDT, déplacement inter-sites ;
- l'organisation de l'année : date des examens et dates des jurys ;
- les capacités d'accueil.

➤ **Bilan des dernières modifications de la maquette sur différents aspects de sa mise en œuvre et de son déroulement – Propositions d'améliorations :**

Point 1. La semaine d'accueil des stagiaires M2

• **Connaissance du lieu d'affectation**

Après l'exposé par chaque site des modalités organisationnelles de la rentrée, il ressort des échanges que les PEFS, qui pour certains ne connaissent pas encore leur lieu d'affectation, réclament du concret, des réponses à leurs questions immédiates pour « faire classe ».

=> La demande que les PEFS connaissent leur lieu d'affectation bien plus tôt est unanime parmi les membres du CPER.

La question est posée à M. Jean-Marie Vallet, DSDEN qui explique la procédure académique: Fin juin après les résultats du concours et la répartition dans les départements débute la période de vérification des diplômes des lauréats pour définir leur cursus en master. Les processus d'affectation diffèrent ensuite selon les départements :

- dans le 89 et le 71, chaque PEFS est contacté pour émettre des vœux ;
- dans le 21 et le 58, les PEFS sont affectés selon leur rang au concours.

Dans tous les cas, cela ne peut se faire qu'après les affectations des titulaires donc après le 4 juillet par exemple pour le 21.

=> La majorité des PEFS ont leur affectation mi-juillet ce qui est tard pour pouvoir prendre contact avec les équipes enseignantes des écoles et visiter l'école.

- **Contenu de la semaine d'accueil**

Il apparaît nécessaire de pouvoir distinguer les différents profils de M2 dès la semaine d'accueil.

Lucie Corbin souligne qu'une organisation des **entretiens des M2C plus en amont permettrait de mettre en place plus tôt les différenciations dans la formation.**

Nathalie Pinsard souligne que trois semaines et demie de stage dans les classes de PEMF pour les M2 est insuffisant pour les préparer à prendre la classe, spécialement pour les M2C.

Jean Boyault (71) et Pascal Bussonnet (89) signalent le manque de PEMF dans des classes de cycle 1 qui empêche une mise en stage des PEFS dans une classe correspondant à leur cycle d'exercice.

J-M. Vallet souligne que le contenu de la semaine d'accueil est centré sur l'aide à la prise de fonction : que faire les premiers jours de la rentrée ? / la relation avec les familles / les outils de l'enseignant.

Les informations institutionnelles sont assurées par une intervention des services du rectorat.

- **Accueil par les équipes enseignantes dans les écoles**

Laurence Maurel pose la question du cadrage en direction des directeurs/directrices d'école sur l'accueil des PEFS.

Jean-Marie Vallet indique que des recommandations leur sont adressées par courrier ; une réunion conjointe directeurs/directrices d'école/PEMF/ ESPE est organisée dans le 21 et le 71.

=> Le CPER souligne qu'une information serait également à faire en direction des titulaires des classes d'accueil.

Point 2. Les nouveaux documents

Concernant le **cahier de bord** des M1 : Si le document est globalement satisfaisant, son suivi est lourd à mettre en place.

Les représentants des étudiant-e-s demandent

- une harmonisation entre tous les PESPE sur les exigences concernant le contenu du cahier de bord ;
- un renseignement hebdomadaire plutôt que quotidien ;
- un poids plus important accordé au stage dans la validation de la première année de master.

Lucie Corbin explique que l'investissement dans le stage est pris en compte par le jury pour la validation des M1 et dans le cas d'un redoublement éventuel.

Nathalie Charvy propose de retravailler sur les observables pour le premier semestre et la progressivité entre les deux semestres.

Jean-Marie Vallet propose que ce travail soit fait en lien avec les PEMF et les MAT qui accueillent les PEFS.

=> Les membres du CPER proposent la création d'un groupe de travail, dans le cadre du plan de formation de formateurs, sur le cahier de bord pour harmoniser l'utilisation de ce document sur tous les sites.

Point 3. Le suivi des M2 fonctionnaires stagiaires.

- **Les premières visites réalisées par les CPC avant la visite de l'équipe de suivi.**

Jean-Marie Vallet précise qu'il ne s'agit pas d'une première visite mais d'une première prise de contact par les CPC qui donne lieu à la rédaction d'un compte rendu.

Le constat est fait que les pratiques divergent considérablement suivant les départements :

- dans le 89 et le 58, aucune première prise de contact par les CPC n'est réalisée. Jusqu'alors une première prise de contact sur le lieu de stage était réalisée par les PEMF dans le 58 et a été supprimée à la rentrée 2017 pour harmoniser académiquement ;

- dans le 71 et le 21, les CPC ont réalisé cette première prise de contact. Si la transmission des comptes rendus aux équipes de suivi a été systématique dans le 71, elle a été refusée dans le 21.

=> Une harmonisation des pratiques dans tous les départements est souhaitée par les membres du CPER qui soulignent l'importance de transmettre aux équipes de suivi des PEFS les comptes rendus réalisés à cette occasion.

=> Par ailleurs, il est rappelé que la présence des CPC lors des bilans intermédiaires et finaux n'est pas possible, ces bilans ne relèvent que de la responsabilité de l'équipe de suivi hors de la présence des CPC.

- **La réduction du nombre de visites : passage de quatre à trois visites.**

Céline Carimantran souligne la stabilité du pourcentage de procédures d'aide déclenchées entre 2016-2017 et 2017-2018 au niveau du département MEEF : 19% des stagiaires.

Nathalie Pinsard signale que dans le 58, le passage de quatre à trois visites a généré 1/3 de visites supplémentaires essentiellement pour les PEFS sur deux écoles de rattachement car placés sur des quart temps.

L'intitulé « Procédure d'aide » est discuté car parfois mal perçu par les PEFS concernés, il est proposé de le transformer en « Aide à la prise de fonction ».

L'ensemble des membres du CPER déplorent la perte d'une visite qui réduit l'accompagnement à « une peau de chagrin » et transforme ces visites davantage en visites évaluatives que formatives. =>

=> Le CPER demande un retour de la 4^{ème} visite.

Lucie Corbin signale que la réduction de 30% des frais de fonctionnement dans le budget de l'ESPE rend difficile ce retour car les frais de déplacement risqueraient de ne pouvoir être couverts.

Point 4. La non compensation en M1.

Les représentants des M1 signalent que le principe de la non-compensation a touché beaucoup de M1 et pointent l'écart entre l'admissibilité au concours et l'ajournement au M1.

Céline Carimantran rappelle les principes appliqués lors des jurys.

- Pour les étudiants ajournés à l'UE1, examen seulement si l'étudiant avait la moyenne sur l'UE1.

Si oui, rattrapage possible si la note est comprise entre 9,5 et 10 en français, ou comprise entre 9 et 10 en mathématiques. Le jury peut alors proposer une validation de l'UE suivant les recommandations des équipes enseignantes (recommandations des coordinations, des équipes pédagogiques de sites).

- Pour les étudiants ajournés à l'UE2 à cause de l'EC langue, chaque cas a été étudié par le jury en fonction des recommandations du réseau d'anglais.

- Lorsqu'une validation d'un Ec ou d'une UE ajourné a été décidée, la validation a été prononcée SANS modifier la note (et donc la moyenne) à cet Ec ou UE.

=> Au final 37% des M1 présent-e-s aux épreuves ont été ajourné-e-s au M1 et 8% ont été admis-e-s.

Les représentants des M1 demandent

- un contrôle continu en mathématiques pour pondérer le CT ;
- un retour des renforcements disciplinaires en mathématiques et en français ;

- un nombre plus important de TP en français et en mathématiques.

=> Le CPER demande officiellement un retour des renforcements disciplinaires en mathématiques et en français en M1 dans le cadre de la mise en place de la non-compensation.

Concernant l'ajout d'un CC supplémentaire, la question sera posée au réseau de mathématiques.

Concernant la demande de plus de TP, Lucie Corbin explique que ce n'est possible qu'à la condition d'enlever des heures ailleurs sur la maquette.

Laurence Maurel déplore que ce soit encore des raisons budgétaires qui prennent le pas sur des raisons pédagogiques au sujet de la formation.

Point 5. Le nombre de démissions M1 et M2.

Sites	Démissions M1	Démissions M2
89	3	1
21	5	4
71	3	2
58	1	
Total	12	7

A ajouter dans le 21, 2 PEFS en congé longue maladie depuis l'an dernier et 3 avec des arrêts entre 80 et 100 jours qui nécessiteront donc une prolongation.

Point 6. La coordination des « Questions professionnelles ».

Les représentants des étudiant-e-s soulignent un manque d'harmonisation sur ces enseignements entre les sites et entre les enseignant-e-s et des dates de tirage au sort des enseignements à évaluer différents entre les sites.

Il est rappelé que seuls deux enseignements sur les quatre suivis sont évalués, un tirage au sort des enseignements à évaluer est effectué directement par les sites.

Lucie Corbin explique pour des questions de programmation des interventions sur chacun des sites, la date de tirage au sort ne peut être commune mais doit respecter un délai de 15 jours avant que les étudiant-e-s aient à rendre leurs CC. Concernant les contenus et les exigences à harmoniser, contact sera pris avec les référents.